

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 11991 du 31 octobre 2014 portant promotion
de sous-officiers de réserve de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1417326S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,
Vu le code de la défense ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 11989 du 31 octobre 2014 (NOR : INTJ1417324S),

Décide :

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

- I. – L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2014 :
Homps, Claude Nigend : 077 948
- II. – Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2014 :
Deprez, Jacky Nigend : 098 595
Perot, Gilles Nigend : 105 611
Cambe, Robert Nigend : 086 584
- III. – Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2014 :
Faure-Géors, Alain Nigend : 139 752
- IV. – Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2014 :
Colovray, Bruno Nigend : 250 787
Bosselut, Jimmy Nigend : 250 462
Ayet, Jean-Charles Nigend : 315 958
Stocard, Benoît Nigend : 096 898

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 octobre 2014.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. HUBERT